

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025



10^{ème} édition 2 JOURS D'AMIENS MÉTROPOLE SOUVENIR JEAN MARC PORET

12 & 13 JUILLET 2025

1^{ère} catégorie
2^{ème} catégorie
3^{ème} catégorie
4^{ème} catégorie / GS
Féminines

1^{ère} étape PISSY
2^{ème} étape GUIGNEMICOURT
3^{ème} étape SALOUËL

Infos inscription et
dossier:
www.ccsalouel.com



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

I – PROGRAMME

Le **CLUB CYCLISTE DE SALOUEL** organise le **12 & 13 Juillet 2025** « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE / Souvenir JEAN-MARC PORET** ».

Epreuve Cycliste Cyclo-Sport UFOLEP en 3 étapes (1^{ère} Cat., 2^{ème} Cat., 3^{ème} Cat. & 4^{ème} Cat / GS, Féminines.).

Avec le concours des Communes de **PISSY, FLUY, SEUX, BOVELLES, GUIGNEMICOURT, SALOUEL, VERS SUR SELLE & SALEUX.**

SAMEDI 12 JUILLET :

- **Matin : A partir de 9h00, remise des dossards et du cadeau aux coureurs à la permanence de la MAIRIE de PISSY.**

- **1^{ère} Etape en circuit :**

PISSY – FLUY – SEUX - BOVELLES - PISSY

Epreuve 4 ^{ème} Cat.	Départ : 10h03	Distance : 5 tours x 10 km soit 50.00 km
Epreuve 3 ^{ème} Cat.	Départ : 10h00	Distance : 6 tours x 10 km soit 60.00 km
Epreuve 2 ^{ème} Cat.	Départ : 12h03	Distance : 6 tours x 10 km soit 60.00 km
Epreuve 1 ^{ère} Cat.	Départ : 12h00	Distance : 7 tours x 10 km soit 70.00 km

Remise des Maillots des différents vainqueurs après chaque arrivée au podium.

- **Après Midi :**

- **2^{ème} Étape Contre la montre :**

GUIGNEMICOURT – PISSY - FLUY - PISSY

1^{er} départ à 15h00 Distance 10 km

Départ toutes les 30 secondes : 4^{ème} Cat. – 3^{ème} Cat. – 2^{ème} Cat. – 1^{ère} Cat.
(Départ en classement inverse de la 1^{ère} étape).

ATTENTION : Pour les coureurs faisant un changement de vélo pour le contre la montre, pensez à positionner votre transpondeur sur le vélo dédié à cette étape et inversement pour le départ de la 3^{ème} étape. Le club organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'oubli.

Remise des Maillots des différents leaders le Dimanche matin au podium.



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

DIMANCHE 13 JUILLET:

- **Matin :**

- **3^{ème} Etape en circuit :**

SALOUEL – VERS SUR SELLE – SALEUX - SALOUEL

Epreuve 4^{ème} Cat. Départ : 10h03 Distance : 5 tours x 10 km soit 50.00 km

Epreuve 3^{ème} Cat. Départ : 10h00 Distance : 6 tours x 10 km soit 60.00 km

Epreuve 2^{ème} Cat. Départ : 12h03 Distance : 7 tours x 10 km soit 70.00 km

Epreuve 1^{ère} Cat. Départ : 12h00 Distance : 8 tours x 10 km soit 80.00 km

Récompenses générales et pot de l'amitié à 15h00

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

II – REGLEMENT

Le règlement national cyclo-sport UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

Nous rappelons à l'ensemble des coureurs que toutes les réclamations doivent se faire auprès du corps arbitral intervenant sur la course.

Les réclamations faites de toute autre manière ne seront pas prises en compte (sms, mail, réseaux sociaux...)

De la même manière, tous propos injurieux et toutes menaces envers les organisateurs, les bénévoles, les signaleurs entraînera le déclassement du coureur individuel ou de son équipe et fera l'objet d'un signalement auprès de l'UFOLEP de la Somme ou de la gendarmerie si nécessaire.

III – CONDITIONS D'ENGAGEMENTS

Cette épreuve est ouverte à toutes les associations cyclo-sportives UFOLEP.

Pas d'engagement constitué de coureurs de clubs différents.

ATTENTION : LES ENGAGEMENTS SERONT LIMITEES A 70 COUREURS PAR CATEGORIE.

- Une annulation d'engagement de votre part ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Après le 6 juillet 2025, il ne sera plus possible de modifier les engagements.
- Un coureur engagé dans une catégorie et ayant monté de catégorie dans l'entretemps devra le signaler dès sa montée afin de modifier son engagement et courir dans la catégorie à laquelle il est rattaché.

Pour les équipes envoyant un engagement papier accompagné du règlement, un mail de confirmation vous sera envoyé validant la bonne réception de l'inscription de votre équipe.

Pour les engagements individuels via Hello Asso, merci de retenir comme confirmation le mail adressé via la plateforme.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

IV – PROTOCOLE

Engagement individuel :

Sur Présentation par le coureur de la licence 2025 et de la carte cycloportive dument homologuée et d'une caution de 50€ (transpondeurs), le dossard et le transpondeur seront remis à la personne concernée.

Engagement équipe :

Chaque club s'engage à désigner un représentant qui devra se présenter afin de transmettre à l'organisateur les licences 2025 ainsi que les cartes cycloportives dument homologuées accompagnées d'une caution de 50€ par transpondeur. L'ensemble des dossards de l'équipe et des transpondeurs seront remis à la personne concernée.

Les cautions des transpondeurs seront rendues immédiatement au retour du matériel le 13 juillet.

L'accès au circuit et à la zone d'arrivée, sera accessible seulement par les coureurs concernés par la course.

Un émargement individuel devra IMPÉRATIVEMENT être signé par chaque coureur avant le départ de chaque étape. Le coureur n'ayant pas émargé sera considéré comme non partant. L'émargement sera à signer sur la ligne de départ une demi-heure avant le départ.

Un coureur abandonnant l'étape, quel qu'en soit le motif, devra se signaler ou se faire signaler au podium.

Aucun véhicule suiveur autre que ceux de l'organisateur ne sont autorisé quel que soit l'étape.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, les coureurs doivent quitter la zone et ne pas stationner dans l'aire d'arrivée par respect envers leurs concurrents.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

V - DEPANNAGE

Pour la 1^{ère} & 3^{ème} étape, deux véhicules neutres seront derrière le peloton des coureurs, un de ces véhicules sera chargé de couvrir les échappées si l'écart le permet.

****N'oubliez pas de déposer vos roues de dépannage dans les véhicules neutres pour profiter du dépannage. La possibilité de se faire dépanner sur la totalité du bord du circuit (sauf dans la zone de 300M avant et après la ligne d'arrivée) reste possible.***

Le changement de matériel (roues, vélo complet) n'est pas autorisé entre coéquipiers sur le circuit.

Pour des raisons de sécurité, le dépannage devra s'effectuer OBLIGATOIREMENT SUR LA DROITE DE LA ROUTE.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

Un participant se doit d'être un sportif citoyen écoresponsable et ne rien jeter dans la nature. Une zone déchets sera mise en place et signalé.

VI – LES ETAPES

1^{ère} étape par catégorie : les coureurs seront placés avant le départ par ordre d'arrivée des engagements.

Pour Le C.L.M. : les coureurs devront obligatoirement se présenter au départ 10 minutes avant selon l'horaire prévu par chacun. L'ordre de départ se fera à l'inverse du classement de la 1^{ère} étape.

3^{ème} étape : les coureurs seront placés avant le départ par ordre de classement général à l'issue des étapes 1 & 2.

VII – CLASSEMENTS

Classement général individuel par catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement dans chaque catégorie, les concurrents qui auront mis le moins de temps à parcourir les trois étapes.

Classement Meilleur Grimpeur par catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

- 1^{ère} et 3^{ème} étape : A chaque passage sur la ligne du **Meilleur Grimpeur (MG)**
- les 3 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 1 point.

Classement par Equipe par Catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, l'équipe dont les trois membres totaliseront le moins de temps au classement général final.

Classement par points par catégorie

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le concurrent ayant totalisé le plus de points à l'issue de ces deux jours.

- 1^{ère} étape et 3^{ème} étape : A chaque passage sur la ligne du **Classement par Points (SV)**.
- les 3 premiers coureurs classés recevront respectivement 5, 3, 1 point.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

VIII – REMISES DES RECOMPENSES ET DES MAILLOTS

LES MAILLOTS DE LEADER :

Les maillots de leader seront attribués à l'issue de chaque étape (sauf le C.L.M, remis le dimanche matin).

Les coureurs concernés devront se présenter au podium en tenue cycliste (cuissard & maillot) pour la remise des maillots distinctifs.

Les récompenses des différents classements généraux (coupes, Maillots et Gerbes) seront remises le **Dimanche 13 Juillet 2025 à partir de 15h00 au podium de Salouël.**

Les maillots de leader d'un classement devront obligatoirement être portés par leurs détenteurs.

Les maillots ne sont pas cumulable, en cas de cumul dans différents classement la priorité des maillots sera la suivante : Classement général, Classement par point, Classement meilleur grimpeur.

Le maillot sera attribué au concurrent suivant du classement concerné qui le revêtira.

- * **Maillot Bleu Ciel** : Catégorie 1.
- * **Maillot Rouge** : Catégorie 2.
- * **Maillot Orange** : Catégorie 3.
- * **Maillot Jaune** : Catégorie 4.
- * **Maillot Rose** : Féminine.

- * **Maillot à Pois** : Meilleur grimpeur Cat 1 – 2 – 3 – 4.
- * **Maillot Vert** : Classement par Points Cat 1 - 2 – 3 – 4

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

VIII – SECURITE

Pour les concurrents attardés, même si les signaleurs sont encore en poste, **il est obligatoire de rouler à droite de la chaussée.**

Il est interdit à tous les concurrents de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse.

Les membres de l'association déclinent toute responsabilité pendant le déroulement des épreuves en cas de manquement à ces règles.

L'ensemble des membres de l'association, de l'organisation (motards, signaleurs et autres personnes) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les cyclo-sportifs.

Sont seulement tolérer sur les trois étapes en Circuit

- Véhicules ouvriers - Motos organisation- Véhicules commissaires - Véhicules de secours
- Véhicules neutres (changement de roues)

Le Comité d'Organisation peut annuler une des épreuves suivant la décision préfectorale ou des services compétents (sans possibilité de remboursement d'inscription) et il est chargé de faire appliquer le présent règlement.

Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cyclo-sportifs qui ne le respecteraient pas.

SÉCURITÉ DES COUREURS

Afin de renforcer la sécurité des coureurs, il est demandé aux équipes d'inscrire un référent sécurité sur le bulletin d'inscription (NOM Prénom, n° de permis et de téléphone portable).

Celui-ci devra se présenter au minimum 45 min avant l'heure de départ de la première épreuve de la journée.

Celui-ci pourra être mobilisé en cas de besoin pour assurer la sécurité de l'épreuve.

En cas de non-respect de ce point l'équipe complète (toute catégorie confondue) se verra interdite de départ.

LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

X – PARTENAIRES

Les Collectivités :

Région Haut de France.

Amiens Métropole.

Conseil Départemental de la Somme.

Les communes :

Pissy, Guignemicourt, Salouël

Les Partenaires Privés :

Filiflor à Aumale.

Real Portage à Amiens.

Tek Cycle à Salouël.

Ets Thibault à Foucarmont.

XI - DROIT A L'IMAGE

Afin de permettre la diffusion et la promotion de l'épreuve « **LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025** » le plus largement possible, chaque coureur autorise l'organisateur et son ayant droit à reproduire ou à représenter les images sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, pour toute communication publique.

Engagement club via le formulaire ci-dessous

Engagement en ligne possible



LES DEUX JOURS D'AMIENS METROPOLE 2025

BULLETIN D'ENGAGEMENT 12 & 13 JUILLET 2025

A envoyer complété et accompagné du règlement à:



CLUB CYCLISTE DE SALOUËL
Mme PACCAULT Marion
38 Clos du Mesnil
76260 LE MESNIL REAUME

CLUB

Adresse :

Tél. : 0.... / /..... /..... /..... E Mail :@

Référent sécurité

Tél. : 0.... / /..... /..... /..... N° de permis de conduire :

Nom	Prénom	Cat. Sportive (1-2-3-4) (Indiquer Fém. avec la Catégorie pour les féminines)	Date de naissance	Numéro de Licence

Nombre d'engagements : X 30€

€

Total :

€



Adresser le chèque à l'ordre du CC Salouel

PAS D'ENGAGEMENT PAR TELEPHONE et/ou SUR PLACE
Limité à 70 coureurs par catégorie – Cachet de la Poste faisant foi.

Ne seront pris en compte que les engagements transmis par courrier accompagné de ce formulaire
et du règlement par chèque **avant le 06 juillet 2025**

